

Compte-rendu de réunion
du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 22 février 2021 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline Conseillers Municipaux.

Absent excusé : ALLEMAND Antoine pouvoir à LUYTON Jacques - ARGAUD Laurent.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 16 février 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'une délibération et le retrait d'une autre (insuffisance d'information à ce jour) le conseil accepte à l'unanimité.

Délibérations :

1. Désignation référent déchets pour Arche Agglo.

A l'unanimité, M. Jacques LUYTON est désigné comme élu référent.

2. Convention d'occupation pour la gestion de jardins familiaux entre la commune et l'association Glun'Nature.

L'adjoint en charge de la vie associative rappelle la délibération prise le 25 janvier 2021 par laquelle le conseil donnait un accord de principe pour la mise à disposition de la parcelle section B n°864 pour un projet de jardins partagés. Il poursuit en indiquant que comme souhaité par le conseil, il a été demandé à l'association de présenter un projet de convention précisant les modalités de gestion et d'exploitation du dit terrain, les droits et obligations de chaque partie. Cette convention a été étudiée en commission « vie associative » le 1^{er} février. Quelques modifications ont été demandées et apportées par l'association Glun'Nature. Cette convention après modification est approuvée par la commission qui propose aujourd'hui aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Convention approuvée à l'unanimité des membres.

3. Adhésion CAUE 2021.

Adhésion acceptée à l'unanimité.

4. Avis du conseil sur la prolongation de la concession du Rhône – CNR.

Avis favorable à l'unanimité en rappelant le projet d'aménagement de la digue et la nécessaire information au préalable auprès de la mairie et de la population pour tous travaux exécutés sur le territoire de la commune.

5. Devis travaux de voirie chemin de Barbe.

L'adjoint à la voirie informe le conseil de la détérioration de la voie communale nommée « chemin de Barbe » qui engendre lors des épisodes pluvieux, une importante retenue d'eau dans le virage pouvant s'avérer dangereuse tant pour la circulation des véhicules que pour celle des piétons.

Il a donc été demandé à l'entreprise Boisset TP qui réalise actuellement les travaux d'aménagement intérieur du lotissement l'Abricotier un devis afin de résorber ce dysfonctionnement et assurer la sécurité de tous.

Les travaux consistent en la réalisation d'un décaissement, d'un ré empiérement et de la création d'un puits perdu et s'élèvent à 3 561 € HT. Devis approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

Prochaines séances de conseil : 22 mars 2021 – 26 avril 2021

Réunion des commissions :

Commission affaires scolaires, vie associative : 1^{er} mars 18h30

Commission voirie : 8 mars 18h30 reportée à une date ultérieure

Réunion Arche Agglo : 5 mars 19 h et 8 mars 19h

Commission finances : le 25 février 18h30